

# MOBILISONS-NOUS

## LE 10 MARS POUR LES RETRAITÉ-ES

Le 24 novembre 2015, les syndicats Solidaires, CGT, FO, CFTC, CGC, la FSU, FGR-FP et « Ensemble & Solidaires-UNRPA » appelaient les retraité-es à se mobiliser pour la défense de leur pouvoir d'achat. Suite à l'état d'urgence prononcé par le gouvernement, la manifestation de Paris a été reportée au 10 mars 2016. Pour le syndicat Solidaires Groupe RATP, il est important que les salarié-es s'allient aux côtés des retraité-es. On sait pertinemment tous que les gouvernements successifs nous conduisent à travailler plus pour gagner moins à la retraite.

Chacun d'entre-vous a un parent, un ami retraité, il est important de s'unir pour exiger un niveau de pension correct, pour tout simplement vivre dignement. Sur 15,6 millions de retraités dans notre pays que ce soit du secteur public comme du privé, 10 % vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 977 € par mois. 600 000 retraité-es touchent uniquement une allocation du minimum vieillesse, ASV ou ASPA (800 € par mois ou 1242 € par mois pour un couple). Ne soyons pas étonné-e de voir en fin de marchés, quelques anciens « tête baissée à la recherche de légumes ! Ne soyons pas

étonnés de voir les restos du cœur ne pas désempir !

Les réformes sur les retraites depuis 1980 ont impacté lourdement le niveau des retraites (augmentation du nombre de trimestres à effectuer, mise en place d'une décote pouvant aller jusqu'à 25 %...). Comme si cela ne suffisait pas, les retraité(e)s sont devenu(e)s les « vaches à lait » du gouvernement, dont tout particulièrement les femmes qui en souffrent (couples séparés au moment de la retraite, veuves, carrières incomplètes, précarité de l'emploi...).

**Depuis 2013, pour beaucoup de retraité-es, chaque année l'imposition de leur pension apporte son lot de surprises :**

- La CASA, la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie contribue à un nouveau prélèvement de 0,3 % sur les retraites ;
- La fiscalisation des majorations de pension (10 %) dont bénéficient les personnes ayant élevé trois enfants ou plus ;
- La revalorisation des pensions décalée de 6 mois (au 1<sup>er</sup> octobre à la place du 1<sup>er</sup> avril) ;
- Les pensions gelées depuis 2013 en raison de leur indexation d'un point en dessous de l'inflation (+ 0,1 % au 1<sup>er</sup> octobre 2015) ;
- La suppression de la demi-part attribué aux veufs et veuves a pour conséquence de rehausser le revenu fiscal de référence qui sert de base pour l'exonération de la taxe foncière pour les plus de 75 ans ou encore de la taxe d'habitation (2 millions de retraités imposables en plus) ;
- 460 000 contribuables retraités verront également leur taux de CSG passer de 3,8 % à 6,6 % en 2015...

**Pour revaloriser le pouvoir d'achat des retraité-es, Solidaires groupe RATP revendique :**

- Le retour aux 37,5 années de cotisation sans décote ;
- Le retour à l'âge légal de 60 ans pour bénéficier de ses droits à retraite dans le privé ;
- Le retrait de l'accord sur les retraites complémentaires signé par le patronat, la CFDT, la CFTC et la CGC qui incite au départ à 63 ans ;
- L'arrêt du gel des pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraité(e)s ;
- L'augmentation des pensions directes et de réversion pour les femmes et les hommes.
- Aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète ;
- Le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1<sup>er</sup> janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires ;
- La mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale ;
- Le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé....

**TOUS ENSEMBLE, MANIFESTONS LE 10 MARS 2016**